
Erratum

A.M., 2009

Arrêté de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 17 juillet 2009

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

CONCERNANT la prolongation de la mise en réserve de deux territoires à titre de réserve aquatique projetée et de quatorze autres à titre de réserve de biodiversité projetée

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 29 juillet 2009, 141^e année, n° 30, page 3481.

À la page 3481, dans le titre de l'arrêté, on aurait dû lire « Arrêté de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 17 juillet 2009 ».

À la page 3482, au-dessus de la signature de la ministre, on aurait dû lire « Québec, le 17 juillet 2009 ».

52280